

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2









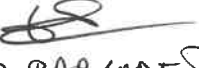


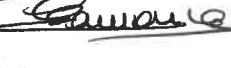


Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents :22
Nombre de suffrages exprimés :26
VOTES - Pour :26
Contre :0
Abstentions :0



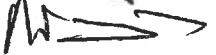
Date de convocation : 04/04/2019

Présenté par le Maire ,
A Serres-Castet, le 11/04/2019
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Serres-Castet, le 11/04/2019


Le Maire,
Jean-Yves COURREGES

Les membres du Conseil Municipal,

Marthe BURGUES 
Jacqueline ROBESSON 
Philippe DUVIGNAU 
Isabel MENDER 
Sandrine PASTERES 
Nathalie DELUGA 
Lydie DARMILLAC 
Tucore Alex 
Cécile LANGINIER 
Gérard Lalonde 
Xavier Lelanne 
Draouï COUSSE PARCANE 
Fabien Salis 
S. Luc SOANCON 
Clotilde Lamarcade 
Jean-Pierre MIMIAGUE 
Henri MOUNOU 

Laticlade Catherine 
CLAUDE Tridenic 
Moussa Fergous 

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Serres-Castet, le ___/___/___



Budget primitif 2019
Budget annexe du lotissement « Le Carros »

Le budget primitif 2019 du budget annexe du lotissement « Le Carros » soumis à l'approbation du conseil municipal a été élaboré afin de poursuivre les études d'aménagement, l'acquisition du foncier nécessaire pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales et d'une partie de la voirie, ainsi que le financement de l'extension du réseau électrique jusqu'au terrain d'assiette du lotissement.

Ainsi, la section de fonctionnement présente un montant de 44 646 € en dépenses et recettes.

En dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général » comporte l'ouverture d'une part, de crédits d'un montant de 15 558 € consacrés à l'acquisition du foncier indiqué ci-dessus, frais de notaire inclus, et d'autre part, de crédits d'un montant de 29 088 € pour la poursuite des études d'aménagement et le financement de l'extension du réseau électrique.

En recettes, il s'agit de la prévision d'une écriture de transfert de ces opérations en section d'investissement pour constitution progressive du coût de revient du lotissement (en article budgétaire de stock).

La section d'investissement présente quant à elle un montant de 44 646 € en dépenses et recettes.

En dépenses, le chapitre 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » acte la constitution progressive du coût de revient du lotissement par les dépenses prévisionnelles 2019 réalisées en section de fonctionnement, soit 44 646 € en article budgétaire de stock « 3355 Travaux ».

En recettes, apparaît le financement de cette opération, par reprise de l'excédent du compte administratif 2018 à hauteur de 26 646 €, et par une avance de 18 000 € du budget principal.

Le budget annexe ne comporte aucun encours de dette, et il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2019.

Ce budget étant assujéti à la TVA, tous les crédits sont ouverts en montants HT.

Fait à Serres-Castet, le 11 avril 2019
Le Maire,

Jean-Yves Courrèges